



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E32456

VALABLE JUSQU'AU 18/10/2024

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1964

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2005
38 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BEAUVAIS

Siret : 480 426 212 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 04 3340880P

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021548121304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021548121304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : VIGREUX SARL

104 AVENUE ALBERT 1ER
60140 LIANCOURT

Téléphone : 03 44 73 06 44

Portable :

Site Internet : www.entreprise-vigreux.fr

E-mail : contact@entreprise-vigreux.fr

Responsabilité légale :

VIGREUX CHRISTOPHE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	02/07/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/07/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	31/05/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	31/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/05/2021
o Ventilation mécanique	27/09/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.